

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 24 février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 18 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 1

Absents : 2

Votants : 28

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme GINET : Pouvoir donné à Mme TARERAT
Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCEAU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

EXCUSEE :

Mme JANISSET

ABSENTS :

M. VALEYRE, M. BLANCHARD

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

n° 20260224_D_048

Commission :
Cycle de l'Eau

**Objet : Syndicat
Intercommunal
d'Adduction d'Eau
Potable du Haut-
Forez : Mise à jour
des statuts**

Monsieur le Vice-Président en charge la commission Cycle de l'Eau rappelle au Conseil Communautaire que la loi NOTRe du 07 août 2015 prévoyait le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020, puis reporté au 1er janvier 2026 et rendu optionnel.

Les EPCI à fiscalité propre sont cependant devenus progressivement les autorités responsables de l'exercice de ces compétences, en lieu et place des communes.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Haut-Forez (SIAEP Haut-Forez), syndicat à vocation unique, a été créé par la volonté de plusieurs communes de mutualiser leurs équipements de production et d'adduction d'eau.

Suite à cette remontée de compétence aux EPCI, les 14 communes membres ont cédé leurs places aux EPCI dont elles dépendent, à savoir : Loire-Forez Agglomération, Saint-Etienne Métropole, Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron et la Communauté de Communes Loire Semène.

Afin de répondre aux exigences réglementaires un travail sur les statuts SIAEP Haut-Forez a été entrepris.

Profitant de cette démarche, il est proposé de :

- Remplacer des communes membres par leurs EPCI en charge,
- Modifier les compétences du SIAEP afin que le secours ou renforcement soient envisagés par voie de convention, par voie contractuelle, ou tout autre document réglementaire, avec les EPCI en charge,
- Réorganiser le bureau avec un président, deux vice-présidents et deux vice-présidents délégués,
- Instaurer un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune dont le territoire est desservi, partiellement ou intégralement, contre anciennement deux titulaires,
- Permettre l'obtention d'un siège de droit aux vice-présidents en charge de l'eau potable des EPCI, soit 4.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

AR Prefecture

043-244301131-20260224-20260224_D_048-DE
Reçu le 05/03/2026

Le projet de statuts ainsi actualisé a été approuvé par le conseil syndical du SIAEP Haut Forez en date du 20 octobre 2025. Ce dernier doit bénéficier d'un avis concordant de tous les membres afin d'être adopté et d'entrer en vigueur lors du renouvellement du conseil syndical à la suite des élections de 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Haut-Forez (ci-joint).

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

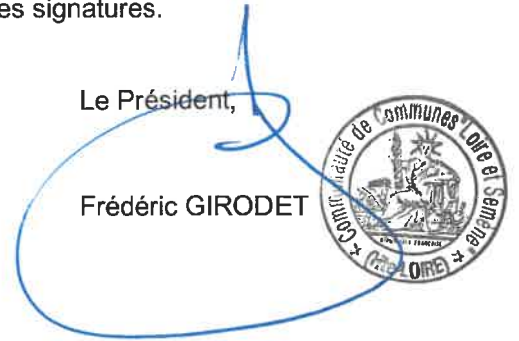
La Secrétaire de séance

Julie TARERIAT



Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260224-20260224_D_048-DE
Reçu le 05/03/2026